

Remplacement du mazout—Loi

La deuxième partie du programme est le PITRC. Ce dernier permet de recevoir une subvention imposable dont le maximum est fixé à \$500 pour isoler et calfeutrer une maison existante. Il a été mis sur pied en 1977, et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes prévoyait qu'il se terminerait fin 1987. Une des choses surprenantes à propos de ce programme, c'est que très peu de Canadiens en ont profité au début. Au cours des premières années de son application, on pouvait se demander s'il apportait vraiment quelque chose à notre politique énergétique. Le vrai démarrage s'est produit seulement quand les prix de l'énergie ont atteint des niveaux qui assureraient la rentabilité de l'opération. En fait, la majorité des gens qui se sont finalement servis du programme ne sont pas ceux dont a parlé le député de Vancouver-Kingsway. Quand les prix de l'énergie se sont à mis à augmenter énormément, les gens qui avaient un budget serré sont ceux qui ont réagi rapidement en profitant du programme. Néanmoins, j'ai été surpris par le peu d'enthousiasme qu'il a suscité au début.

Le projet de loi modificatif prévoit la suppression du programme en deux temps. La partie des coûts admissibles assumée par le gouvernement est ramenée de 60 à 33 1/3 p. 100 le 1^{er} janvier 1985, et le programme se terminera le 31 mars 1986. La subvention maximum restera de \$500 pendant les 15 derniers mois du PITRC.

• (1240)

On a prolongé le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, qui se terminera un an après le Programme de remplacement du pétrole, afin de permettre aux fournisseurs et aux entreprises qui installent les isolants de s'adapter à la suppression de ce programme.

Il y a quelque temps que l'industrie et le gouvernement prévoient l'abandon de ce programme. On avait déjà pris à juste titre d'importantes mesures en ce sens en ramenant à 33 1/3 p. 100 la participation du gouvernement, réduction qui faisait suite à une autre baisse de 100 à 60 p. 100 des subventions prévues pour l'achat de matériaux. Et il ne faut pas oublier que les propriétaires subventionnés dans le cadre de ce programme étaient choisis par ordre chronologique selon la date de construction de leur maison et nous en sommes maintenant à la dernière étape. Les derniers à pouvoir bénéficier de ces subventions—les 1.3 million de propriétaires dont les maisons ont été construites entre 1971 et 1977—auront eu deux ans pour se prévaloir de ce programme qui prendra fin l'an prochain.

Ce sursis sera également bénéfique aux nombreux petits entrepreneurs qui œuvrent dans un secteur relativement jeune encore. Ils ont rarement été avertis des modifications apportées au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et cette prolongation leur permettra de diversifier leurs activités dans le domaine des économies d'énergie et de mieux expliquer aux ménages les avantages que celles-ci peuvent présenter.

Sous ce rapport, nous sommes redevables à l'association nationale des entrepreneurs en isolation et en conservation énergétique qui représente ceux qui font des travaux d'isolation thermique au Canada. Nous lui sommes redevables des conseils et de l'appui qu'elle nous a fournis non seulement pour l'élimination progressive du programme mais aussi tout au long de son application.

L'association a reconnu au début de l'automne dernier qu'il faudrait peut-être abandonner le PITRC et elle a proposé des

solutions pour mettre fin méthodiquement aux programmes. Ces conseils ont été très utiles à la préparation des recommandations présentées. L'association a pu ensuite évaluer l'arriéré probable dans les travaux et la livraison du matériel commandé qui se produirait avant que le taux de participation ne soit modifié le 31 décembre.

L'une des modifications acceptées a permis de signer des contrats jusqu'au 31 décembre, à condition que les travaux soient exécutés dans les trois premiers mois de 1985. Le taux a été de 60 p. 100. Plus de 80,000 requérants ont tiré parti de cette disposition.

Les économies budgétaires que nous comptons réaliser dans l'année financière en cours grâce aux modifications apportées aux PITRC et au PCRP s'élèveront à près de 350 millions de dollars. L'expiration du PCRP et l'élimination progressive du PITRC permettront d'économiser les crédits qui avaient été prévus pour les deux programmes, soit 180 millions en 1985-1986 et 315 millions en 1986-1987. Ce sont des éléments importants et nécessaires à la réduction du déficit fédéral.

Nous avons pris ces décisions non pas simplement parce que nous voulions combler le déficit. Nos décisions sont fondées sur le fait que le marché a évolué et que le rôle du gouvernement à l'égard du remplacement du pétrole et des économies d'énergie doit également évoluer.

Le PCRP a d'abord été établi en octobre 1980. A ce moment-là, l'avenir du pétrole était envisagé en fonction de l'OPEP. On croyait alors que cette organisation exercerait son emprise sur l'offre mondiale et provoquerait la hausse des cours. Près de 40 p. 100 des maisons canadiennes étaient chauffées au fuel et la plupart de ces propriétaires n'étaient pas au courant du programme de remplacement. Le remplacement du chauffage au fuel dans les maisons est devenu une priorité et l'octroi d'une subvention importante au consommateur, le moyen utilisé pour y parvenir. Il n'est pas facile de dire combien de projets exécutés depuis 1980 sont directement attribuables au programme de remplacement. Presque un million de chaudières ont été remplacées en vertu du programme, ce qui représente une consommation quotidienne de 32,000 barils de pétrole de moins. Au cours de cette période, les propriétaires ont fini par comprendre qu'ils avaient avantage à remplacer le pétrole. La préférence va aux chaudières au gaz naturel à rendement moyen ou efficace maintenant disponibles à des prix de plus en plus bas et concurrentiels.

Les systèmes énergétiques mixtes comme les réchauffeurs à ventilation positive et les thermopompes sont une source d'économie et de confort pour les propriétaires, et ils facilitent la gestion de la demande pour les services publics.

Les marchands offrent actuellement toutes sortes de systèmes de chauffage à combustion contrôlée et au bois. Dans les régions rurales, des centaines de milliers de familles se chauffent exclusivement au bois à très peu de frais.

Pour ne pas être totalement exclus du marché résidentiel, les vendeurs de mazout et les fabricants de chaudières au mazout vendent de nouveaux modèles très efficaces et du matériel de conversion des chaudières au mazout. Dans cet environnement compétitif, nous pouvons nous attendre à voir la consommation de fuel domestique continuer à baisser rapidement une fois le programme de remplacement du pétrole aboli.